



licenciement employée à domicile en CESU pour entrée de l'employeur en EPHAD

Par **nathnanou**, le **05/06/2024** à **16:08**

Bonjour,

J'aurais besoin de petits renseignements.

J'effectue quelques heures de ménage en CESU, chez une personne âgée qui a été hospitalisée le 2 mai et qui ne pourra pas revenir à son domicile, elle se voit obliger d'intégrer un EPHAD.

La situation est un peu particulière, car je suis depuis le 14 mars en arrêt de travail (fracture de la malléole/chute à mon domicile), comment se passe le préavis de licenciement sachant que je travaille chez cette personne depuis septembre 2014.

Ma seconde question, comment se calcule l'indemnité de licenciement à savoir que j'ai eu une intervention en août 2023 (prothèse de hanche) avec un arrêt de travail de 3 mois soit du 24/08/2023 au 24/11/2023.

Je vous remercie de toute l'attention que vous apporterez à ma demande.

cordialement

Nathalie MORISSEAU

Par **Marck.ESP**, le **08/06/2024** à **12:43**

Bienvenue sur LegaVox,

C'est lorsque l'arrêt maladie est d'origine professionnelle ou suite à un accident du travail, sur le réavis est interrompu, mais dans votre cas (accident chez vous) l'arrêt n'a aucune incidence sur la durée du préavis.

Normalement, votre arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel n'affecte pas le calcul de votre ancienneté.